

## POUR LA FSU, LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF DES ÉCOLES À PARTIR DU 11 MAI 2020 NE SONT PAS RÉUNIES

Nous tenons à remercier vivement tous les personnels qui ont permis d'accueillir les enfants des soignants, policiers... au péril de leur santé.

Quelle que soit la date officiellement annoncée de réouverture, le 11 mai pour les écoles primaires, le 18 pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> en fonction de la couleur des départements, (verte ou rouge, nous ignorons quelle sera la couleur de nos deux départements), en juin peut être pour les lycées et les autres, quelle que soit la date il nous faudra être très vigilant.

Il est vrai que les plus grands peuvent se garder seuls à la maison et n'empêcheront pas leurs parents d'aller travailler. Il s'agit d'une décision politique avant d'être une décision sanitaire comme l'envisageait le conseil scientifique.

La sécurité sanitaire doit être un préalable à toute rentrée des personnels et des élèves. Les conditions annoncées par le premier ministre sont insuffisantes. Ce déconfinement génère beaucoup de peur et d'angoisse tant chez les personnels que chez les familles. Les deux tiers des parents n'envisagent pas d'envoyer leurs enfants à l'école, puisque ceci n'est pas obligatoire.

Pour la FSU, la communication du gouvernement est encore une fois contradictoire : le 12 mars le Président de la République expliquait que les enfants et les jeunes étaient des véhicules actifs du virus, le 13 avril, il décide que le déconfinement débutera le 11 mai avec la réouverture des crèches et des écoles, sans grande précision certes, mais sans qu'une telle perspective n'ait été évoquée avec les organisations syndicales représentant les personnels concernés. Cette **cacophonie gouvernementale est inacceptable et ne rassure personne.**

Or, un premier bilan de la période récente montre qu'il est nécessaire, pour aborder le déconfinement, de **rétablir une confiance sérieusement écornée** par des communications parfois à rebours de la réalité. En premier lieu en assurant une totale transparence quant au risque sanitaire qui sera celui des prochaines semaines. Les éléments qui définiront le risque sanitaire comme les questions non résolues font partie des éléments d'appréciation qui doivent guider l'effectivité de telle ou telle décision.

Les personnels ont montré leur attachement à leurs missions et fait la démonstration de leur sens de l'intérêt général, ils n'ont pas besoin d'injonctions pour travailler à la perspective d'un déconfinement. S'il apparaît qu'il faudra vivre encore un certain temps avec la menace et le risque du virus, il convient de leur faire confiance et de **donner tous les moyens nécessaires** à l'exercice de leurs missions, dans les modalités qui seront raisonnablement possibles, respectueuses de la santé et de l'objectif d'éradiquer l'épidémie.

La FSU insiste donc sur le besoin d'un **protocole national** pour éviter des interprétations locales des consignes de sécurité. De nombreuses initiatives locales apparaissent, de la part aussi bien des administrations déconcentrées, des chefs d'établissements, IEN ou de collectivités territoriales. Les normes pédagogiques de la reprise progressive ne peuvent être définies au niveau local, encore moins par les collectivités territoriales. Trop de souplesse crée encore plus de stress et d'incompréhension.

Si le plan de reprise progressive est présenté depuis mardi, des points réguliers avec les organisations syndicales devront être faits au niveau national et académique, en fonction de l'évolution de l'épidémie. Nous savons que vous tenez une visioconférence lundi avec les organisations syndicales mais nous souhaitons être consultés tout au long du processus.

## **LES PRÉALABLES**

- Suivre les avis du conseil scientifique précisant les conditions nécessaires pour limiter le risque sanitaire ;
- Soumettre le déconfinement à la possibilité de tester massivement les adultes et les élèves au-delà des personnes présentant des symptômes. Tout personnel ayant un doute quant à son exposition doit avoir la possibilité de se faire dépister ;
- Soumettre le déconfinement à la capacité hospitalière réellement et immédiatement disponible autour des écoles et établissements ;
- Soumettre le déconfinement à la capacité des collectivités territoriales de garantir les missions leur revenant dans le respect de la santé de leurs personnels dans les écoles et établissements. L'État doit pouvoir, le cas échéant, assurer les péréquations nécessaires ;
- **Désinfecter les écoles et les établissements**, notamment ceux qui ont accueilli les enfants de soignants ;
- **Désinfecter les internats** ayant accueilli d'autres publics depuis le 17 mars ;
- **Équiper en matériel de protection les personnels et le public : masques, gel hydro alcoolique, savons, essuie-mains jetables, gants, lingettes de désinfection ;**
- **Former** les personnels aux principes et à la mise en œuvre pratique des gestes barrières et des distances physiques à respecter dans les activités ainsi qu'aux pratiques de désinfection des espaces pédagogiques et de travail ;
- Le déconfinement progressif doit être envisagé en pleine compatibilité avec les capacités de productions et de livraison connues du matériel nécessaire à ces opérations. Nous demandons des masques, du gel, des gants pour tous, élèves et enseignants en quantité et qualité suffisantes ;
- Les instances représentatives des personnels, les CT et les CHSCT, académique et départemental devront obligatoirement être consultés sur la réouverture des établissements qui relèvent de leur périmètre géographique et des conditions de celle-ci. Nous demandons à Monsieur le Recteur de s'en assurer ;
- Dans les EPLE, **les représentants des personnels devront être associés** aux discussions sur les modalités de réouverture au public (CA et/ou CHS) dans le respect d'un protocole national ;

## **LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, ORIENTATION, SANTÉ ET SOCIAL, ADMINISTRATIFS...) ET LES ÉLÈVES**

- Comment peut-on interdire les rassemblements de plus 10 personnes et accepter d'avoir des classes avec 15 élèves et un enseignant voire un ou deux AESH ? Nous demandons un maximum de 5 élèves en maternelles et 10 en élémentaire et secondaire.

De plus nous sommes étonnés d'apprendre que le nombre d'élèves par classe soit passé à 15 au lieu de 10 comme c'était le cas pour les enfants des soignants. Comment fera-t-on si il y a plus de volontaires élèves qu'attendus ? Monsieur le DASEN nous a signalé lundi en CHSCTD 06 que la ville d'Antibes ne prévoit que 30% de volontaires le 11 mai, mais....

- Les personnels et élèves à risque en raison d'une pathologie doivent être exemptés de tout retour en présentiel. De ce point de vue, la liste de pathologies fournie par la DGAFP doit s'imposer à tous sans qu'aucune interprétation locale ne vienne la contredire. Le ministère et le rectorat doivent prévoir un protocole clair (qui décide du statut de l'agent, de quelle manière, etc.) et celui-ci devra être diffusé à l'ensemble des personnels concernés en amont pour éviter les tensions constatées en mars. Les personnels doivent pouvoir savoir clairement s'ils sont en ASA, en télétravail...

- Un protocole à destination des élèves et des familles doit aussi permettre de protéger les usagers à risque. Celui-ci doit aussi être diffusé aux familles ;

- Les personnels et élèves qui ont des personnes à risque dans leur entourage y compris les femmes enceintes doivent également pouvoir être exemptés d'activités professionnelles sur le lieu de travail afin de limiter les risques d'exposition. Les personnels concernés doivent pouvoir avoir accès aux outils nécessaires mais également à un accompagnement tant professionnel que psychologique ;

- Concernant les personnels qui ont contracté le coronavirus (testé ou fortement présumé du fait des symptômes) ou qui pensent avoir été exposés, il est essentiel qu'ils et elles puissent avoir garantie qu'ils et elles ne soient plus contagieux-ses. L'accès aussi massif que possible aux tests de dépistage doit être prévu comme une des conditions inscrites dans le protocole. En cas de contamination en classe, le ministère doit la déclarer en maladie professionnelle ;

- Les droits à ASA pour garde d'enfants des personnels doivent être respectés tout au long du processus de déconfinement et donc leur service doit pouvoir être organisé en tenant compte de celui-ci ;

- Dépister les personnels et les élèves. Prévoir un protocole en cas de détection d'un enfant malade ou un personnel ;

- Tout signalement par quelque support que ce soit sur un manquement à la sécurité ou l'hygiène devra être pris en compte rapidement avec la plus grande attention ;

## **QUELLE ARTICULATION ENTRE TRAVAIL EN PRÉSENTIEL ET TRAVAIL À DISTANCE ?**

- Dans les services, l'articulation travail en présentiel, télétravail doit permettre de limiter l'exposition des personnels ; il doit aussi être réfléchi pour limiter au maximum l'exposition des personnels, notamment dans les transports en commun ;

- Les personnels qui vont reprendre avec quelques élèves devront-ils aussi assurer la « continuité pédagogique » à distance avec leurs autres classes ? Pour la FSU, la poursuite simultanée d'une activité d'enseignement en présentiel sur l'ensemble du temps scolaire et de l'organisation de l'enseignement à distance est impossible et ne peut être ni demandée, ni imposée ;

- Les élèves qui vont reprendre auront donc nécessairement moins d'heures que sur un emploi du temps normal puisqu'il va falloir diminuer les effectifs présents ;

- Concernant la situation des AESH et des élèves en situation de handicap : les AESH ont une proximité avec les élèves qu'ils accompagnent, comment garantir la santé et la sécurité des élèves et des AESH sans exclure les élèves en situation de handicap du processus de déconfinement progressif ?

- Concernant les transports scolaires : s'ils ne sont pas directement sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, il est nécessaire de mener un travail commun avec les collectivités territoriales responsables pour assurer les conditions de sécurité des élèves concernés (horaires adaptés, rotation, etc.). De nombreux élèves prennent les transports en commun et scolaires. Le processus de déconfinement devra donc être aussi pensé en fonction des contraintes des transports en commun pour limiter l'exposition de ces élèves et donc ne pas rouvrir des chaînes de transmission du virus. Concernant le retour des élèves dans leurs familles : les élèves devront se conformer aux gestes barrières d'hygiène et de désinfection (lavage des mains, etc.) avant de sortir de l'école ou de l'établissement. La sortie des élèves doit être échelonnée et surveillée afin d'éviter les regroupements et donc les contaminations ;

- Concernant les personnels venant en transports en commun : bus ou covoiturage, leur situation et leur disponibilité, fortement liées à l'évolution des transports en commun, doivent être prises en compte dans le protocole de déconfinement ;

## **LES LOCAUX**

- Les internats doivent faire l'objet d'une attention particulière : ils ne peuvent être ouverts normalement dans le contexte actuel, la distanciation 24 heures sur 24 apparaissant difficilement possible. Quelles solutions pour les élèves concernés ? Un élève par chambre ?

- Les salles de classe doivent être réaménagées pour permettre la distanciation entre les élèves. L'espacement entre les tables et un élève par table doivent faire partie des préconisations. De même, il importera d'avoir le nécessaire pour garantir tout au long des temps d'occupation les conditions d'hygiène des locaux utilisés ;

- Il importe de prévoir un protocole sanitaire particulier pour les salles des enseignements de certaines disciplines : enseignement industriel, éducation musicale (désinfection régulière des instruments de musique), arts plastiques, arts appliqués, EPS, ateliers de la voie professionnelle...

- Il faut prévoir un bio nettoyage de tous les bâtiments, couloirs, rampes, toilettes...tous les jours et régulièrement ;

- Et d'une manière générale, il faut aussi prévoir un protocole de désinfection régulière toutes les 4 heures des locaux (bio nettoyage), en particulier des salles utilisées : tables, ordinateurs des salles, etc...

- En plus des masques pour tous, des gants et du matériel de désinfection doivent être à disposition des enseignant-es dans les salles de cours afin de nettoyer leur bureau, les poignées, le matériel informatique et que soient prévus un affichage des gestes barrières nécessaires ;

- Dans les services administratifs, à tous les niveaux, les bureaux et espaces de travail doivent être réorganisés pour garantir les distances nécessaires entre les postes de travail ;

- Dans les autres lieux de vie et d'études des établissements, CDI, vie scolaire, foyer,

infirmierie... En plus des moyens nécessaires à la préservation de l'hygiène de ces lieux, les dispositions nécessaires au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale doivent être clairement formulées : nombre limité d'élèves présents et protection des personnels (professeurs documentalistes, CPE, AED, infirmières...) ;

- Pour les locaux fréquentés hors de l'établissement (EPS), s'assurer que les collectivités concernées mettent en place les mesures sanitaires identiques ;

- Dans les cas d'ouverture de la demi-pension : il importe de fixer un nombre maximal d'élèves présents à la cantine et de réorganiser les espaces de restauration pour permettre la distance physique nécessaire entre les commensaux. En fonction du nombre d'élèves présents dans l'établissement, il peut être prévu d'élargir les horaires de service, dans le respect du temps de travail des agent-es. Préparation de panier-repas ou de plateau-repas autant que possible pour éviter les contaminations dans le self-service ;

- Dans les couloirs, cours de récréation : il faudra que soient fixées les règles définissant le nombre maximal et impératif d'élèves en circulation en même temps dans l'école ou l'établissement. Il importe de limiter le nombre de croisements et de contacts et donc éviter les changements de salle fréquents des élèves, prévoir un sens de circulation. Il peut être envisagé que ce soient les professeurs et non les élèves qui changent de salle, par exemple. Ceci passe aussi par une réflexion sur des temps de pause différenciés pour permettre aux élèves de s'aérer et de se laver les mains en se croisant au minimum ;

- Aux abords des écoles et établissements, notamment aux arrêts de transports scolaires, il importe de prévoir la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la distanciation sociale, notamment par les signalétiques adaptées et l'information régulière des élèves ;

- Les CIO, qui accueillent du public, adultes, élèves et parents, doivent être régis par les mêmes règles : des moyens nécessaires à la préservation de l'hygiène de ces lieux doivent être prévus ainsi que le matériel nécessaire à la protection des personnes tant pour les personnels que pour les usagers. Les dispositions nécessaires au respect des gestes barrières et de la distanciation sociale doivent être clairement formulées.

## **L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

- Aucune réunion en présentiel avant le 11 mai ne doit être imposée ;

- À partir du 11 mai, dès que la situation sanitaire rendra le déconfinement envisageable, avant toute arrivée des élèves, dans quelque configuration que ce soit, des échanges entre les personnels du primaire devront être organisés en respectant les distances physiques nécessaires pour préparer la réouverture au public. A partir du 18, même chose pour les personnels du collège en charge des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>...

- Si les conditions sanitaires ne sont pas encore remplies, ces temps d'échanges doivent être soit reportés à un moment où la situation se sera améliorée, soit se faire sous forme dématérialisée ;

- Lorsque les conditions du déconfinement progressif sont remplies, le retour des élèves doit être organisé selon les modalités discutées par les équipes dans le cadre du protocole national et académique. Il importe de prévoir de commencer par un temps d'accueil fait par les équipes pluri-professionnelles comportant notamment des PsyEN, infirmières, assistant-es de service social, etc... qui devront aussi être protégés ;

- Il est essentiel de clarifier les objectifs de la réouverture des écoles et des établissements : du fait de la progressivité du déconfinement, du nombre d'élèves concernés et surtout du contexte, il ne peut s'agir de reprendre les cours comme si de rien n'était. La priorité est la reconstruction du lien pédagogique, notamment pour les élèves décrocheurs. Il s'agit plutôt de faire le bilan de l'enseignement à distance et d'envisager les suites en présentiel. Un discours très clair doit être tenu : il ne s'agit pas de s'engager dans une course aux programmes ou à l'évaluation. S'il y a de petites évaluations, elles ne doivent pas compter pour les examens (DNB, bac).

### **IL FAUT ÉGALEMENT :**

- Renforcer massivement les équipes pluri-professionnelles à court et moyen terme ;

- Préparer la rentrée de septembre à tous les niveaux, dans les écoles, les EPLE. Il importe notamment d'engager un travail sur les programmes, avec un allègement transitoire pour cette cohorte ;

- Pas de sanction ou d'appréciation quant à l'assiduité : devant les situations diverses et complexes, tous les élèves ne pourront pas venir dans les écoles ou établissements ; pour exemple, si les internats restent fermés, des élèves ne pourront pas être présents ;

- Comment pourra-t-on assurer les oraux de français suite à ces situations sanitaires et pédagogiques ? ;

- Que se passera-t-il en cas de canicule ?

Enfin, les PsyEN ont déjà l'expérience de l'intervention dans des cellules psychologiques lors d'évènements traumatiques. Il faut s'appuyer sur ces personnels dans les établissements pour faire une première évaluation de l'état des besoins en équipe. C'est en réunion de CIO, en réunion de RASED que pourra être évaluée la disponibilité des PsyEN pour y répondre. Ces organisations locales au niveau des établissements, peuvent être élargies par l'intervention de PsyEN du bassin ou du département quand cela s'avère nécessaire en lien avec les dispositifs de soutien psychologique organisés au niveau départemental et académique.

Les conditions inégalitaires de l'enseignement à distance ont été tout particulièrement défavorables aux élèves des milieux populaires. Elles doivent donner lieu à une analyse capable d'identifier les moyens nécessaires notamment dans les zones d'éducation prioritaires pour compenser ces inégalités.

**Une reprise en toute sécurité ne pourra se faire qu'à ces conditions. La FSU, comme elle l'a toujours fait, ne permettra pas que la santé des personnels de l'Éducation nationale soit négligée.**